

Schéma de développement culturel du Pays des Combrailles

Avril 2011

Schéma de développement culturel : six chantiers retenus par les élus en 2006

- Lecture publique
- Enseignement musical
- Spectacle vivant
- Théâtre amateur
- Patrimoine
- Cinéma

Lecture publique

- **Implanter au moins une médiathèque intercommunale** par bassin de vie (canton ou communauté de communes) et organiser autour un réseau local avec des bibliothèques municipales, des bibliothèques relais et des points lecture.
- **Renforcer les compétences** (recrutement de personnel de la filière culturelle et formation des personnels salariés et bénévoles)
- **Développer des projets partagés entre les bibliothèques du Pays des Combrailles** (politique d'achat concertée, valorisation de fonds thématiques comme le patrimoine par exemple, animation, actions vers des publics cibles en créant des outils adaptés...)

Projet de mutualisation de l'enseignement musical validé par les écoles de musique (Union Musicale en Combrailles, Sioulet Chavanon et « Quatre Saisons ») en 2008

- **Assurer un enseignement musical**

- de qualité (formation musicale, instrument et pratique d'ensemble) permettant aux élèves d'intégrer un cursus professionnalisant ou un haut niveau d'amateur
- de proximité en couvrant progressivement l'ensemble du territoire et en raisonnant par bassin de vie (recrutement mutualisé des professeurs, délocalisation des cours...)

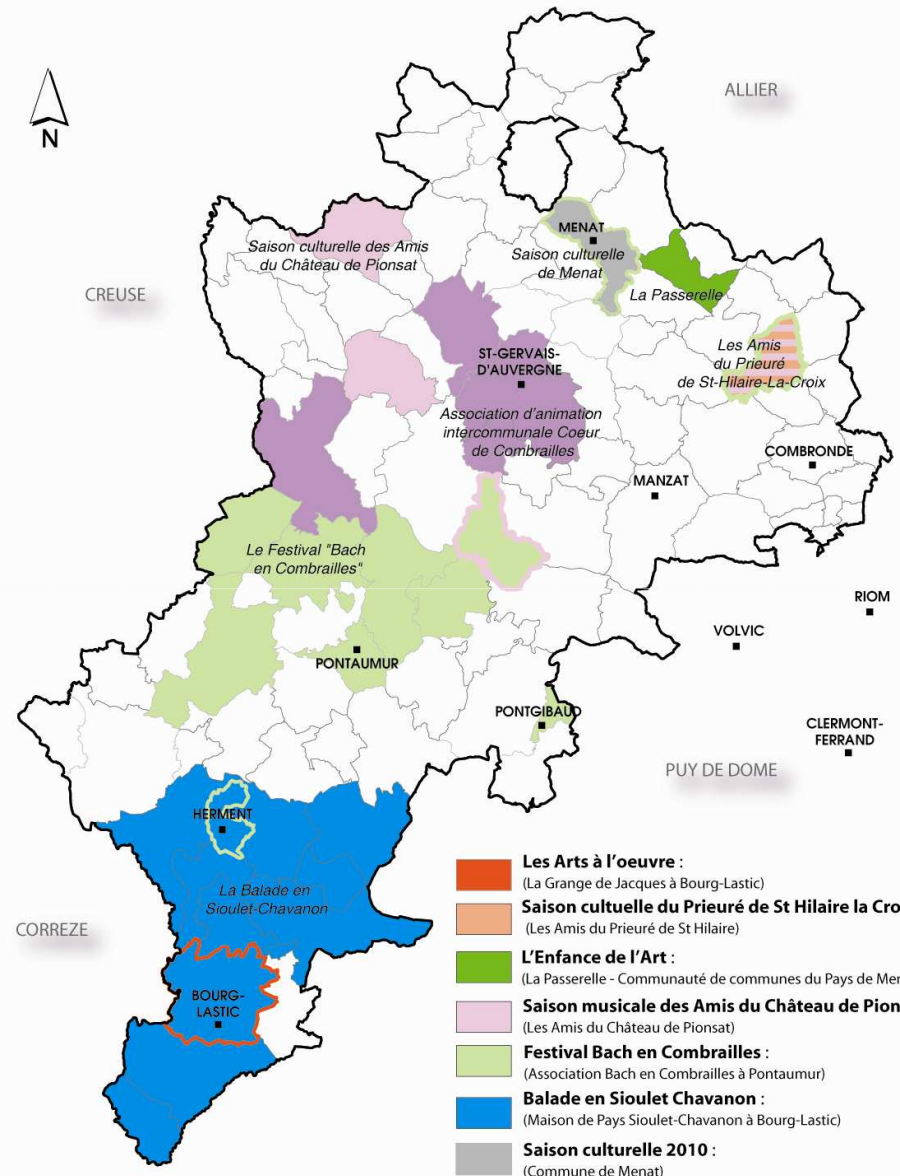
- **Se doter d'un projet pédagogique commun:**
 - Généralisation de l'intervention musicale en milieu scolaire (pool d'intervenants, prestation à tarif unique)
 - Développement de pratiques collectives amateurs (orchestre des Combrailles comme l'opéra, auditions des élèves par familles d'instruments)
 - Mise en commun des examens, parthèque, achat concerté d'instruments
 - Développement de projets en relation avec les festivals de musique du territoire ou d'autres acteurs culturels (théâtre amateur par exemple) pour initier les élèves à de nouvelles pratiques culturelles.

- Actuellement, les trois écoles de musique ressource et le SMADC travaillent avec un cabinet juridique sur la création d'une structure unique (association, groupement d'employeur...) qui portera le projet de mutualisation de l'enseignement musical.
- A court terme, cette structure unique pourrait porter une mission de coordination de trois ans afin de :
 - de constituer un pool d'intervenants en éducation musicale à l'échelle du Pays des Combrailles
 - diagnostic de l'existant et des besoins (en lien avec l'Education Nationale, les musiciens intervenants et les écoles de musique),
 - rencontre des collectivités susceptibles de recourir à un intervenant du pool (évaluation des besoins en heures dans les écoles du territoire, estimations financières, étude sur l'emploi mutualisé des intervenants musique entre collectivités, besoins des élus...),

- d'animer le pool de dumistes (intervenants musique en milieu scolaire) :
 - initier et assurer la cohérence des propositions pédagogiques, en matière musicale, sur le territoire en lien avec les conseillers pédagogiques en éducation musicale, les musiciens intervenants du territoire, les directeurs des écoles de musique ressource et le réseau des festivals de musique « Ronde Musicale en Combrailles »,
 - assurer le lien entre les musiciens intervenants et les équipes pédagogiques des trois écoles de musique ressource
 - référencer le matériel existant dans chaque école de musique ressource pour le mettre à disposition des groupes scolaires,
 - recenser les besoins des musiciens intervenants et aider à la mise en place de leurs projets,
 - référencer les besoins en formation des musiciens intervenants et proposer des actions de formation à l'échelle du pays des Combrailles

- d'assurer la mutualisation de l'enseignement musical entre les trois écoles de musique du territoire :
 - faciliter la mutualisation des compétences (répartition des disciplines rares, emploi concerté d'instruments...) et de moyens (parc d'instruments) entre les écoles de musique ressource,
 - créer les conditions pour installer durablement les enseignants dans les trois écoles de musique ressources et contribuer à leur formation dans les Combrailles,
 - organiser et mettre en œuvre des concerts et des examens (fin de cycle) communs,
 - proposer des master-class et des résidences d'artistes musiciens en lien avec le réseau « Ronde Musicale en Combrailles »,
 - créer un orchestre des Combrailles réunissant les élèves et professeurs des trois écoles de musique ressources.

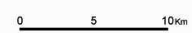
"Ronde musicale" en Combrailles 2011



- Les Arts à l'oeuvre :**
(La Grange de Jacques à Bourg-Lastic)
- Saison culturelle du Prieuré de St Hilaire la Croix :**
(Les Amis du Prieuré de St Hilaire)
- L'Enfance de l'Art :**
(La Passerelle - Communauté de communes du Pays de Menat)
- Saison musicale des Amis du Château de Pionsat :**
(Les Amis du Château de Pionsat)
- Festival Bach en Combrailles :**
(Association Bach en Combrailles à Pontaumur)
- Balade en Sioulet Chavanon :**
(Maison de Pays Sioulet-Chavanon à Bourg-Lastic)
- Saison culturelle 2010 :**
(Commune de Menat)
- L'art s'invite à la campagne :**
(Association d'animation intercommunale Coeur de Combrailles)



Source : IGN ; SMADC
Réalisation : NF - SIG - SMADC - Mars 2011



Spectacle vivant

La Charte du réseau des festivals de musique « Ronde Musicale en Combrailles » (2011)

- **Cinq engagements de base :**
 - programmer au moins 4 spectacles par an,
 - coordonner sa programmation avec celle des autres membres,
 - mutualiser des moyens de communication (10% subventions obtenues au titre du réseau : Leader et Région Auvergne)
 - mettre en place au moins un spectacle tous les 2 ans avec un autre signataire,
 - proposer des actions culturelles au moins tous les 2 ans en direction des habitants (notamment du jeune public).

Spectacle vivant

- **Cinq engagements optionnels :**

- contribuer à une création professionnelle,
- programmer + de 70% de spectacles professionnels,
- proposer au moins 3 registres de spectacle vivant,
- Élargir sa saison culturelle à l'année,
- Etendre sa programmation à plusieurs communes,

- **Tout signataire de la charte peut accéder à deux types de soutien financier sur les crédits Leader et Région ;**

- 60 % sur les engagements de base. Enveloppe répartie au prorata du total des dépenses de l'an passé.
- 30 % sur les engagements optionnels : à l'appréciation de la commission culturelle. Chaque engagement vaut plus ou moins de points.
- 10 % pour la promotion commune

Théâtre amateur

La Charte du réseau de théâtre amateur « Combrailles en Scènes » (2006)

- coordonner sa programmation avec celle des autres membres,
- mutualiser des moyens matériels (prêts et échanges de décors, costumes, accessoires, textes...) et de communication (dépliant, internet : base de données),
- participer à des journées de formation avec des professionnels du spectacle (voix, mise en scène, lumière son...)
- s'impliquer dans au moins un temps fort tous les trois ans avec un autre membre,
- élargir sa programmation à l'année
- Mettre en place, à terme, des ateliers de théâtre pour les jeunes

Projet de pôle patrimoine des Combrailles

Les objectifs

- **Dynamiser les travaux de recherches** en prenant appui sur les équipes de chercheurs des associations patrimoniales du pays et donnant lieu à des publications régulières et à la réalisation d'inventaires du patrimoine des Combrailles
- **Renforcer la documentation** sur les divers éléments du patrimoine du pays des Combrailles (politique d'acquisition et mise à disposition de fonds déjà existants) en lien avec les bibliothèques des Combrailles, les communes, l'université...
- **Gérer les demandes patrimoine des publics** afin de permettre à quiconque d'être renseigné sur un élément du patrimoine du Pays des Combrailles
- **Contribuer à la mise en place d'une série d'actions ou d'animations** concourant à la mise en valeur et la vulgarisation du patrimoine du pays mais aussi à l'attractivité touristique du territoire

Projet de pôle patrimoine des Combrailles

• **Pour répondre aux trois premiers objectifs, un projet de pôle de ressources du patrimoine au sein de la médiathèque intercommunale des Côtes de Combrailles à Combronde :**

- une mise à disposition du fond documentaire du SIET
- une politique d'acquisition patrimoniale en concertation avec le SIET et, à terme, avec les associations patrimoniales du Pays
- les bénévoles du SIET seraient associés au fonctionnement du pôle en relation avec le bibliothécaire : accueil, prêt, entretien des ouvrages, gestion des demandes patrimoine des publics...
- des espaces de travail ouverts aux équipes de chercheurs

Une convention de partenariat entre le SIET et la Communauté de Commune des Côtes de Combrailles devra valider ces engagements.

Projet de pôle patrimoine des Combrailles

- **Un projet de pôle d'animation du patrimoine des Combrailles**
 - **La commission culturelle du SMAD des Combrailles**
 - Détermine les axes de valorisation (thème des visites, lieux, temps et période de la prestation, tarifs...)
 - Lance un appel à propositions et choisit les prestataires
 - Finance la conception des prestations (préparation en amont du contenu des animations) sur l'enveloppe culturelle du SMADC .
 - **L'Office de Tourisme des Combrailles** coordonne la promotion et la commercialisation du programme d'animations
 - **Le réseau des associations patrimoniales** du Pays des Combrailles (à créer) sert de relais pour les prestataires sélectionnés (ouverture des sites...) et assure le cas échéant les prestations d'animations

Cinéma

Assurer la pérennité et le développement du cinéma « La Viouze » aux Ancizes, lieu culturel ressource du pays

- **Projet passage au numérique** : 100 000 € ; dépôt d'un dossier au CNC ; Région et FEADER en cours
- **Réfection des bâtiments** : toiture et toilette handicapée
- **Création d'une association ou /et reprise des locaux par les collectivités locales pour le fonctionnement à terme du cinéma**